



Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

**RÈGLEMENT 410-2024**

Résolution 24-10-212

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 410-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 149-06**

**ATTENDU** que le conseil municipal peut modifier le Règlement de lotissement no 149-06 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

**ATTENDU** que l'objet de ce règlement vise à modifier les dispositions applicables aux terrains résidentiels desservis.

**ATTENDU** que l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2024;

**ATTENDU** que le projet de règlement a été adopté le 9 septembre 2024;

**ATTENDU** qu'une période de consultation s'est tenue du 20 septembre 2024 au 11 octobre 2024 inclusivement et qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 15 octobre 2024;

**ATTENDU** que la présente résolution ainsi que le Règlement no 410-2024 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

**ATTENDU** que le texte du Règlement no 410-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Jean-Denis Paquet

**APPUYÉ** par Mme Bianca Perreault

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT** que l'on adopte le règlement no 410-2024 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 afin de modifier les dispositions applicables aux terrains résidentiels desservis.

*Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.*

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 22<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le vingt-deuxième jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-deuxième (22<sup>e</sup>) jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-Trésorière